

Article 1: Les utilisateurs

Conformément à la législation en vigueur, le camping BLEESBRUCK, situé à Bleesbruck, permis de camping n° 00120837/1 ouvert du 01.04 au 15.10, est un établissement touristique ayant pour objet exclusif l'accueil de campeurs qui, dans le cadre de leurs loisirs temporaires, utilisent un hébergement tel que tente, caravane, mobil-home, camping-car ou font usage d'un hébergement locatif proposé par le camping.

L'utilisation comme hébergement fixe ou à des fins commerciales est donc interdite, et notamment la sous-location d'un hébergement de camping.

Le camping est un terrain privé et le propriétaire du camping peut donner l'autorisation d'y rester.

Article 2: Accès et inscriptions

Pour accéder au terrain, ne serait-ce que pour une simple visite, ou pour y rester, il faut en demander l'autorisation au gérant ou à son représentant.

Le fait de rester sur le camping implique l'acceptation des consignes du présent règlement intérieur et la volonté de s'y conformer.

Tout non-respect peut entraîner l'expulsion.

Toute personne souhaitant séjourner sur le camping doit faire connaître son identité et remplir une "fiche d'hébergement". La personne peut ensuite utiliser l'emplacement qui lui a été attribué par le responsable du camping.

Le gérant du camping est tenu d'exiger la carte d'identité de toute personne qui souhaite rester sur le camping.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont admis qu'avec une autorisation écrite de ces derniers.

Article 3: Les frais d'hébergement

Les frais d'hébergement sont payés selon la liste de prix affichée, en fonction des nuitées passées au camping, éventuellement selon un forfait préétabli.

- Les objets de locations:

Pour les logements en location, les frais doivent être réglés à l'arrivée.

- Emplacement:

Le client doit régler son séjour au plus tard 1 jour avant son départ.

L'emplacement doit être libéré avant 12h00. Si l'on part plus tard, une nuit supplémentaire sera facturée.

- Emplacement saisonnier / emplacement à l'année

La facture de l'emplacement doit être réglée en début d'année, à réception.

En cas de départ anticipé d'un emplacement (saisonnier ou annuel), aucun remboursement ne sera effectué.

Article 4: Visiteurs

Les visiteurs à la journée peuvent rester sur le camping sous la responsabilité des campeurs qui les accueillent. Ils doivent s'inscrire à l'avance à la réception et ne paient pas de frais.

Les voitures des visiteurs restent à l'extérieur du camping. Les visiteurs sont priés de quitter le camping avant 22:00.

Les visiteurs qui souhaitent passer la nuit paient le tarif journalier de la liste de prix affichée + 1,50 € et doivent s'inscrire conformément à l'article 2.

Les emplacements à l'année et les emplacements saisonniers qui reçoivent des visiteurs pour la nuit sont également soumis au tarif journalier de la liste de prix affichée + 1,50 €.

Article 5: Bruit et tranquillité

Tout le monde est prié d'éviter le bruit et les discussions qui peuvent déranger les voisins.

Le silence général est obligatoire entre 22:00 et 8:00 heures.

L'utilisation de drones ou d'appareils similaires est interdite sur le camping sans l'autorisation du propriétaire.

Article 6: Animaux domestique

Les chiens et autres animaux domestiques doivent être tenus en laisse. Ils ne doivent pas rester seuls sur le camping. L'accès aux bâtiments leur est interdit.

Leur propriétaire veillera à la propreté.

Le camping n'est à aucun moment une toilette pour chiens. Vous trouverez des informations détaillées concernant les zones d'exercice dans les directives pour les propriétaires de chiens.

Article 7: Trafic automobile

Les véhicules adoptent une conduite modérée et adaptée à l'intérieur du camping. La circulation interne des voitures dans le camping doit être limitée au maximum.

Les véhicules doivent être garés sur leur propre emplacement ou sur le parking prévu à cet effet.

Il est interdit de garer des véhicules sur les voies d'accès et les voies internes.

Seuls les véhicules des campeurs sont autorisés à circuler dans l'enceinte du camping.

Article 8: Propreté

Chacun doit s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'image générale du camping. Lors du départ, l'emplacement doit être laissé propre.

Toute atteinte à la végétation, aux clôtures, au sol ou aux installations du camping est interdite. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Ne pas mettre de clous dans les arbres. Ne pas couper de branches ou de haies.

Il est interdit de laisser couler de l'eau usée sur le sol, elle doit être vidée dans les installations prévues à cet effet.

Ne vider le contenu des toilettes chimiques qu'aux endroits prévus à cet effet.

Les ordures ménagères et les déchets de toutes sortes doivent être triés et déposés dans le coin de recyclage.

Les installations sanitaires doivent être respectées.

Le lavage des vêtements ou de la vaisselle doit se faire dans les bassins prévus à cet effet.

Il est interdit de laver les voitures dans le camping.

Article 9: Sécurité/urgences

Les feux ouverts sont interdits.

Les barbecues mobiles sont autorisés à condition de respecter une distance de sécurité de 1,5 m par rapport aux matériaux inflammables.

Des extincteurs sont à la disposition de tous. En cas d'incendie, informer immédiatement l'administration du camping et appeler les pompiers.

Les câbles électriques doivent être complètement déroulés afin d'éviter toute surchauffe.

La boîte de premiers secours se trouve à la réception. Une cloche d'urgence se trouve à l'extérieur de la réception.

La direction du camping n'est responsable que des objets déposés à la réception. Le camping n'est pas responsable des dommages causés par des pannes d'électricité, de gaz ou d'eau.

Article 10: Enfants

Les parents sont responsables de leurs enfants à tout moment, en particulier sur les aires de jeux.

Les enfants ne doivent pas rester seuls sur l'emplacement.

Article 11: Obtenir le règlement intérieur

Le gérant du camping ou son délégué est chargé de veiller au bon déroulement du présent règlement intérieur.

En cas de non-respect, le gestionnaire avertira verbalement ou par écrit le campeur de cesser.

Selon le règlement grand-ducal concernant la classification et les conditions d'ouverture des terrains de camping du 25 mars 1967, chapitre 2, article 9, il est stipulé que "le gérant ou son délégué est habilité à interdire le séjour sur le terrain de camping aux personnes qui ne respectent pas le règlement intérieur et à celles dont le comportement constitue une menace pour l'ordre public".

Tout manquement grave ou répété au règlement intérieur peut entraîner, après avertissement, l'exclusion du client.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

CAMPING BLEESBRUCK

Réservation possible:

- En ligne: www.camping-bleesbruck.lu
- Par courrier électronique: uniquement en cas de souhaits supplémentaires ou de difficultés info@camping-bleesbruck.lu
- Directement à la réception
- Nous n'acceptons pas des réservations par téléphone

Données pour la réservation:

Nous avons besoin des données suivantes pour compléter la réservation

- Nom, Prénom
- Adresse
- Lieu de naissance + Date
- Numéro Carte Identité /Numéro de Passeport

Vos données personnelles ne seront utilisées qu'à des fins statistiques et ne seront conservées que pour les besoins de votre demande ou de votre réservation, pendant une durée raisonnable.

EMPLACEMENT CAMPING

1. Votre réservation n'est valable que si vous avez reçu une confirmation de réservation par courrier électronique. La facture doit être payée à l'arrivée.
2. L'arrivée est à partir de 14h
3. Le départ est prévu jusqu'à 12h
Late-Checkout (départ tardif) est possible contre un supplément, mais veuillez nous en informer dès votre arrivée.
 - En cas de départ tardif, un supplément de 2€ par heure sera facturé.
 - Après 15h, nous facturerons une autre nuit d'emplacement.
4. Si vous souhaitez prolonger votre séjour, veuillez nous en informer le plus rapidement possible.
5. Départ anticipé : aucun remboursement si vous partez plus tôt que prévu.
6. Le règlement intérieur du „Camping Blesbruck“ s'applique sur chaque client ou visiteur, chacun est prié de le respecter. Vous pouvez trouver ce règlement au point d'information à l'entrée.

LOCATIONS

1. Votre réservation n'est valable que si vous avez reçu une confirmation de réservation par courrier électronique ou en papier à la réception. Et ensuite, avez versé **l'acompte de 30%** du montant total sur notre compte bancaire (vous trouverez les informations sur le montant de l'acompte et nos coordonnées bancaires sur la confirmation de réservation).
10€ sont des **frais de réservation**, le rest de l'acompte est une garantie de la réservation. La facture finale doit être payée à l'arrivée.
2. En cas d'**annulation**, celle-ci doit être communiquée en avance par écrit (courrier électronique)
 - Annulation plus de 3 jours avant la date d'arrivée: nous vous remboursons l'acompte, mais nous gardons les 10€ de frais de réservation.
 - Annulation exactement 3 jours ou moins avant la date d'arrivée: Nous facturerons la première nuit d'hébergement, respectivement l'acompte ne sera pas remboursé.
3. L'arrivée est à partir de 14h
4. Le départ est prévu jusqu'à 10h, en cas de départ plus tardif, nous avons le droit de demander une indemnité.
Après 12h, nous facturerons une nuit supplémentaire.
Late-Checkout (départ plus tard dans l'après-midi) est possible moyennant un supplément, uniquement si la demande en est faite au moment de la réservation ou au plus tard à l'arrivée. Ceci n'est pas possible s'il y a déjà une réservation de suivi le même jour.

5. Si vous souhaitez prolonger votre séjour, veuillez nous en informer le plus rapidement possible
6. Départ anticipé : aucun remboursement si vous partez plus tôt que prévu.
7. Le règlement intérieur du „Camping Bleesbruck“ s’applique sur chaque client ou visiteur, chacun est prié de le respecter. Vous pouvez trouver ce règlement au point d’information à l’entrée.

